



COMMUNE D'ALTORF
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance ordinaire du Conseil Municipal, du lundi 12 octobre 2026, en mairie d'Altorf, après convocation d'usage légale en date du 1^{er} octobre 2026, et mesures de publicités prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance présidée par Monsieur Bruno EYDER, Maire, qui salue les membres présents :

Mmes Anne-Marie SEYFRITZ, Martine SCHAEFFER, Carine MEHL, Laury RICK et Laurence SUILLEROT.

Ms Cédric EHLERS, Olivier MEYFROIDT, Malo FRERING, Romain KIEHL, Marc MULLER, Jean-Pierre LEIBENGUTH.

Membres absents excusés : M. Christophe KIEFFER (procuration à M. Romain KIEHL) et M. Christian FOESSER (procuration à M. Marc MULLER)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

Numéro délibération	Objet de la délibération	Vote
1.	Désignation du secrétaire de séance	
2.	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07.09.2026	
	COMMANDE PUBLIQUE	
3.	Marché Public « Restauration de l'Eglise Saint-Cyriaque » : validation des honoraires de la MOE	

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Anne-Marie SEYFRITZ est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 septembre 2026

Le Procès-Verbal du 07 septembre est adopté à l'unanimité des membres présents (quatre abstentions MM Marc MULLER (procuration de Christian FOESSER), Jean-Pierre LEIBENGUTH et Madame Anne-Marie SEYFRITZ).

3. COMMANDE PUBLIQUE

Marché Public « Restauration de l'église Saint-Cyriaque » : phase II, validation des honoraires de maîtrise d'œuvre

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE ST CYRIAQUE : modification du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Cédric EHLERS, Adjoint au Maire en charge du dossier, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise St Cyriaque d'Altorf, le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement mené par l'entreprise AEDIFICIO, mandataire de l'équipe constituée de Messieurs BERHAULT Stéphane et FLECK Bertrand.

Il avait été décidé, d'un commun accord, que le marché de maîtrise d'œuvre serait découpé en plusieurs phases, afin de pouvoir réaliser des travaux dès 2024 :

Phase 0 : mise à jour du diagnostic/APS sur l'ensemble du projet de restauration. Cette phase correspond aux études ayant déjà été réalisées ;

Phase 1 : phase APD jusqu'à la réception des travaux de la restauration du couvert (ensemble des couvertures et des charpentes), avec une tranche ferme (transept et clocher) et une tranche optionnelle (chœur, nef et chaufferie)

Phase 2 : phase APD jusqu'à la réception des travaux de restauration des façades extérieures, des intérieurs (voutes et maçonneries intérieures) et du puits.

La présente modification de marché a pour objet la validation du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre pour la phase II.

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications de Cédric EHLERS et Frédérique RAUSCHER, assistante à maîtrise d'ouvrage,

- Vu le marché de maîtrise d'œuvre notifié au groupement mené par AEDIFICIO en date du 20 septembre 2021 pour un montant total (base + PSE) de 94 920,00 € HT et 113 904,00 € TTC
- Vu la délibération n° 40/22 du 4 juillet 2022 portant sur la modification n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre à la suite de l'abandon de la PSE relative à la mise en lumière des façades au profit de la restauration de l'édifice, et rapportant le montant du marché à 87 528,00 € HT et 105 033,60 € TTC
- Vu la délibération du 26 février 2024, portant modification n°2 du marché de maîtrise d'œuvre,
- Vu les modifications de marché n°3 et 4.

Après délibération, le conseil municipal,

APPROUVE les termes de la modification n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre mené par l'entreprise AEDIFICIO, mandataire de l'équipe.

APPROUVE le montant des honoraires à 97 891,93 € HT soit 117 470,32 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification et tout document à intervenir.

PREND ACTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027 et seront, si besoin, inscrits aux budgets suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Altorf, le 13 octobre 2026

Maire d'Altorf
Bruno EYDER



Secrétaire de séance
Anne-Marie SEYFRITZ